

Objet – Décision modificative n°1 Budget Lotissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n °2022-24 du 31 mars 2022 adoptant le budget primitif,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires sur le budget lotissement en section de fonctionnement et d'investissement,

Considérant que les dernières ventes sont intervenues au cours de l'exercice 2022, il convient d'une part d'augmenter le montant prévu initialement au chapitre 70 pour les ventes de terrains de 468 € et par conséquent d'augmenter d'autant le montant prévu au chapitre 042 en dépenses de fonctionnement et au chapitre 040 en recettes d'investissement afin de constater les écritures de stocks.

Considérant que ces ventes permettent de dégager un excédent de 12 860,66 € qui sera reversé au budget général, il est nécessaire d'augmenter les crédits prévus au chapitre 65 de 5 468 € par un virement de crédits du chapitre 011 à hauteur de 5 000 € et par des crédits supplémentaires pour 468 €.

Par conséquent, il convient d'ajuster les crédits nécessaires à la constatation des écritures de stocks, en augmentant le chapitre 042 de 468 € en recettes de fonctionnement, et le chapitre 040 en dépenses d'investissement du même montant.

L'ensemble des modifications proposé peut se résumer comme suit :

Section de Fonctionnement Dépenses

Chapitre	BP 2022	DM 1	Après DM
011	14 100 €	- 5 000 €	9 100 €
65	7 393 €	+5 468 €	12 861 €
042	45 400 €	+468 €	45 868 €
Total Section	66 893 €	+ 936 €	67 829 €

Section de Fonctionnement Recettes

Chapitre	BP 2022	DM 1	Après DM
70	45 400 €	+468 €	45 868 €
042	21 493 €	+468 €	21 961 €
Total Section	66 893 €	+ 936 €	67 829 €

Section d'Investissement Dépenses

Chapitre	BP 2022	DM 1	Après DM
040	21 493 €	+468 €	21 961 €
Total Section	45 400 €	+468 €	45 868 €

Section d'Investissement Recettes

Chapitre	BP 2022	DM 1	Après DM
040	45 400 €	+468 €	45 868 €
Total Section	45 400 €	+468 €	45 868 €

Le Conseil Municipal,
Après délibération,

- DECIDE d'approuver les modifications telles que résumées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité :	
Adoptée à la majorité :	
Abstention :	

Transmis à la Sous-Préfecture
Le
Le Maire de Saint-Junien